



# DELIBERATION

Séance du 21/05/2024

## **NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 13

Présents : 11

Nombre de suffrages : 10

## **Date de convocation**

14/05/2024

## **Date d'affichage**

15/05/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

30/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

## **Etaient présents :**

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine

## **Procuration(s) :**

## **Etai(ent) absent(s) :**

## **Etai(ent) excusé(s) :**

Mme ENGRAND Emeline, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

## **2024-054 : DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDANT DE CRÉER UN EMPLOI**

Madame Karine LECLERCQ a quitté la salle avant la présentation, les discussions et le vote de cette délibération.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

\* qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de créer un emploi permanent de chargée d'accueil dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 31 heures.

\* qu'il est nécessaire de recruter un agent sur cet emploi.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

\* décide de créer un emploi permanent de chargée d'accueil dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 31/35<sup>ème</sup>, à compter du 1er septembre

Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr

\* dégage les crédits correspondants.

VOTE : Adoptée à la majorité

N'a pas pris part au vote : Mme LECLERCQ Karine

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à FROMELENNES

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

